

Acétate de 2-méthoxyéthyle

Fiche toxicologique synthétique n° 131 - Edition Décembre 2024

Pour plus d'informations, se référer à la fiche toxicologique complète.

Nom	Famille chimique	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro index	Synonymes
Acétate de 2-méthoxyéthyle	Éthers de glycol	110-49-6	203-772-9	607-036-00-1	Acétate de méthylglycol ; EGMEA ; Acétate de l'éther monométhyle de l'éthylène glycol ; Acétate de méthylcellosolve®



ACÉTATE DE 2-MÉTHOXYÉTHYLE

Danger

- H302 - Nocif en cas d'ingestion
- H312 - Nocif par contact cutané
- H332 - Nocif par inhalation
- H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Les conseils de prudence P sont sélectionnés selon les critères de l'annexe 1 du règlement CE n° 1272/2008. 203-772-9

Propriétés physiques

Nom Substance	Etat Physique	Point de fusion	Point d'ébullition	Pression de vapeur	Point d'éclair	Température d'auto-inflammation
Acétate de 2-méthoxyéthyle	Liquide	-65 °C	145 °C	0,27 kPa à 20 °C 0,67 kPa à 25 °C 3,67 kPa à 60 °C	45 à 49 °C (coupelle fermée)	393 °C

À 25 °C et 101,3 kPa, 1 ppm = 4,82 mg/m³.

Méthodes d'évaluation de l'exposition professionnelle

Prélèvement par pompage de l'air au travers d'un tube rempli de charbon actif. Désorption par un solvant ou un mélange de solvants (dichlorométhane, dichlorométhane/méthanol, disulfure de carbone). Dosage par chromatographie en phase gazeuse avec détection par ionisation de flamme. Ces méthodes ne sont pas validées pour les concentrations comprises entre le dixième et 2 fois la valeur limite réglementaire contraignante établie en 2012. L'utilisation de méthodes de prélèvement par diffusion de gaz ainsi que de méthodes utilisant la désorption thermique serait aussi possible après validation de ces méthodes.

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP)

Des VLEP dans l'air des lieux de travail ont été établies pour l'acétate de 2-méthoxyéthyle.

Substance	PAYS	VLEP 8h (ppm)	VLEP 8h (mg/m ³)	VLEP CT (ppm)	VLEP CT (mg/m ³)	VLEP Description
Acétate de 2-méthoxyéthyle	France (VLEP réglementaire contraignante - 2012)	1	5	-	-	Mention Peau
Acétate de 2-méthoxyéthyle	Union européenne (2009)	1	-	-	-	Mention Peau
Acétate de 2-méthoxyéthyle	Etats-Unis (ACGIH - 2006)	0,1	0,5	-	-	Mention Peau

Acétate de 2-méthoxyéthyle	Allemagne (Valeur MAK)	1	4,9	8	39,2	Mention Peau ; S'applique pour la somme des concentrations en 2-méthoxyéthanol et en acétate de 2-méthoxyéthyle dans l'air.
----------------------------	------------------------	---	-----	---	------	--

Pathologie - Toxicologie

Toxicocinétique - Métabolisme

L'acétate de 2-méthoxyéthyle est absorbé par voies digestive, respiratoire et cutanée.

Toxicité expérimentale

Toxicité aiguë

Les effets observés dans toutes les espèces animales sont une dépression du système nerveux central, des signes d'irritation des muqueuses et une atteinte tubulaire rénale.

Toxicité subchronique, chronique

L'exposition prolongée ou répétée à l'acétate de 2-méthoxyéthyle est responsable d'atteintes hématologiques sévères, rénales et testiculaires.

Effets génotoxiques

L'acétate de 2-méthoxyéthyle est génotoxique in vitro .

Effets sur la reproduction

L'acétate de 2-méthoxyéthyle provoque une atrophie testiculaire et est foetotoxique.

Toxicité sur l'Homme

Des signaux d'alerte d'atteinte de la fertilité masculine ont été observés lors d'intoxications chroniques au 2-méthoxyéthanol (métabolite de l'acétate de 2-méthoxyéthyle) ainsi qu'une augmentation des avortements spontanés lors d'exposition avec certains éthers de glycols.

Recommandations

En raison de la toxicité de l'acétate de 2-méthoxyéthyle, des mesures très sévères de protection collective, ou à défaut individuelle, s'imposent lors de la manipulation de cette substance.

Au point de vue technique

L'intégralité des recommandations techniques figurent dans la fiche complète. On prendra tout particulièrement soin à respecter les points suivants :

- Observer une **hygiène corporelle et vestimentaire** très stricte : lavage soigneux des mains (savon et eau) après manipulation et changement de vêtements de travail. Ces vêtements de travail sont fournis gratuitement, nettoyés et remplacés si besoin par l'entreprise. Ceux-ci sont rangés séparément des vêtements de ville. En aucun cas les salariés ne doivent quitter l'établissement avec leurs vêtements et leurs chaussures de travail.
- **Éviter tout contact** de produit avec **la peau** et **les yeux**. **Éviter l'inhalation** de vapeurs. Effectuer en **système clos** toute opération industrielle qui s'y prête. Dans tous les cas, prévoir une **aspiration** des vapeurs à leur source d'émission, ainsi qu'une **ventilation** des lieux de travail conformément à la réglementation en vigueur.
- Le choix des équipements de protection individuelle (EPI) dépend des conditions de travail et de l'évaluation des risques professionnels. Les EPI ne doivent pas être source d'**électricité statique** (chaussures antistatiques, vêtements de protection et de travail dissipateurs de charges). Une attention particulière sera apportée lors du **retrait des équipements** afin d'éviter toute contamination involontaire. Ces équipements seront éliminés en tant que déchets dangereux.
- Stocker l'acétate de 2-méthoxyéthyle dans des locaux **frais** et **sous ventilation mécanique permanente**. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes et de toute autre source d'inflammation (étincelles, flammes nues, rayons solaires...) ainsi que des oxydants, bases et acides forts.
- Conserver les déchets et les produits souillés dans des récipients spécialement prévus à cet effet, **clos et étanches**. Les éliminer dans les conditions autorisées par la réglementation en vigueur.

En cas d'urgence

- En cas de déversement accidentel de liquide, récupérer la substance, avec des gants adaptés, en l'épongeant avec un **matériau absorbant**. Laver à grande eau la surface ayant été souillée.
- Si le déversement est important, **aérer** la zone et **évacuer** le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs **entraînés** et **munis d'un équipement de protection approprié**. Supprimer toute source d'inflammation potentielle.
- Des appareils de protection respiratoire isolants autonomes sont à prévoir **à proximité et à l'extérieur** des locaux pour les interventions d'urgence.
- Prévoir l'installation de **fontaines oculaires** et de **douches de sécurité**.

- Si ces mesures ne peuvent pas être réalisées sans risque de sur-accident ou si elles ne sont pas suffisantes, contacter les équipes de secours interne ou externe au site.

Conduite médicale à tenir

Des recommandations médicales spécifiques existent concernant certains organes cibles, la fertilité, la femme enceinte et/ou allaitante et la surveillance biologique de l'exposition. Pour plus d'information, voir la fiche toxicologique complète.

Conduite à tenir en cas d'urgence :

- **En cas de contact cutané**, appeler rapidement un centre antipoison. Retirer les vêtements souillés (avec des gants adaptés) et laver la peau immédiatement et abondamment à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si une irritation apparaît ou si la contamination est étendue ou prolongée, consulter rapidement un médecin.
- **En cas de projection oculaire**, rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, paupières bien écartées. En cas de port de lentilles de contact, les retirer pendant le rinçage. Si une irritation oculaire apparaît, consulter un ophtalmologiste et le cas échéant lui signaler le port de lentilles.
- **En cas d'inhalation**, appeler rapidement un centre antipoison. Transporter la victime en dehors de la zone polluée en prenant les précautions nécessaires pour les sauveteurs. Si la victime est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité et mettre en œuvre, s'il y a lieu, des manœuvres de réanimation. Si la victime est consciente, la maintenir au maximum au repos. Si nécessaire, retirer les vêtements souillés (avec des gants adaptés) et commencer une décontamination cutanée et oculaire (laver immédiatement et abondamment à grande eau pendant au moins 15 minutes). En cas de symptômes, consulter rapidement un médecin.
- **En cas d'ingestion**, appeler rapidement un centre antipoison. Si la victime est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité et mettre en œuvre, s'il y a lieu, des manœuvres de réanimation. Si la victime est consciente, faire rincer la bouche avec de l'eau, ne pas faire boire, pas tenter de provoquer des vomissements. En cas de symptômes, consulter rapidement un médecin.